

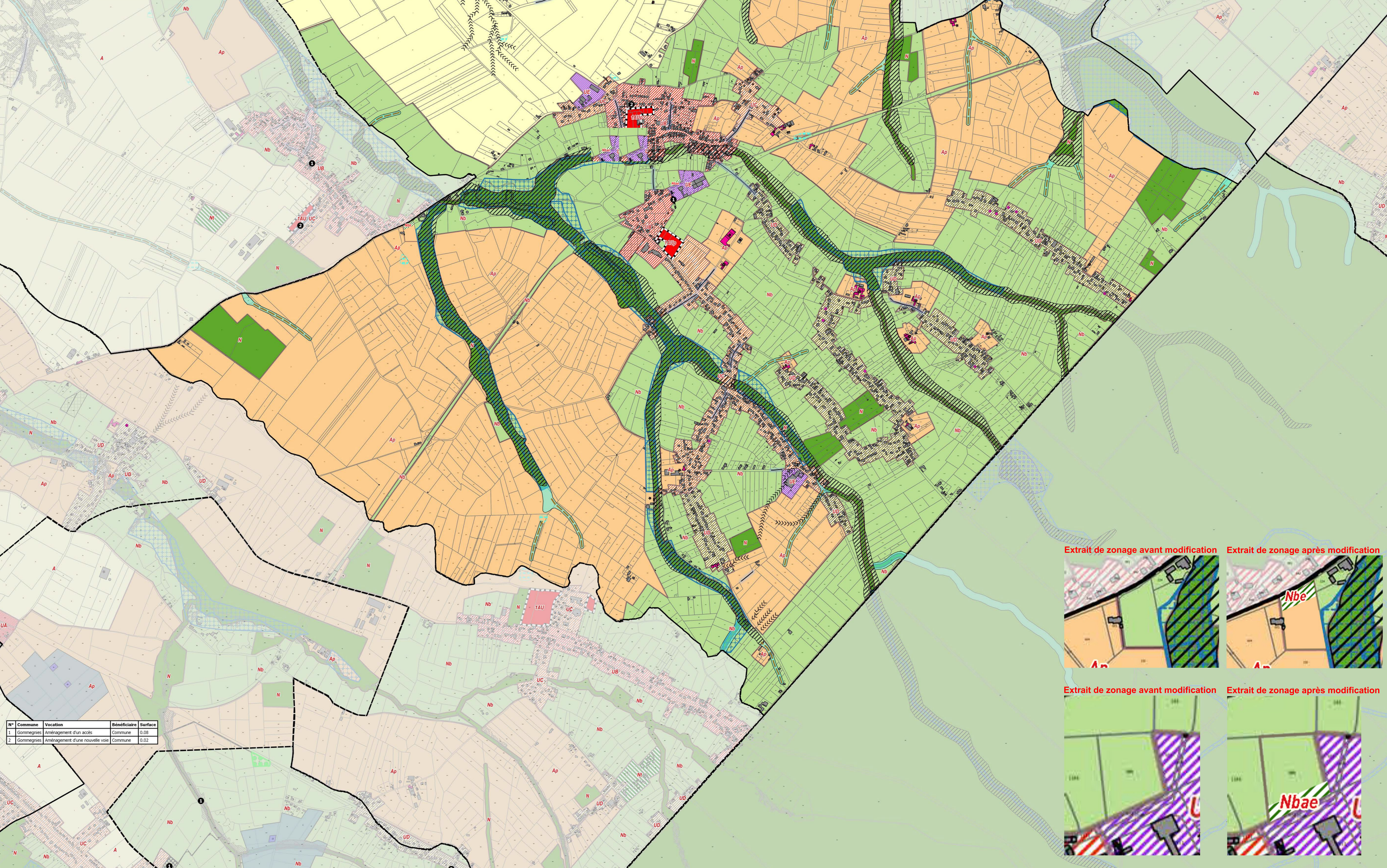
**AVERTISSEMENT**

Selon le principe de prévention, l'attention des constructeurs et de l'ensemble des usagers du Plan Local d'Urbanisme intercommunal est attirée sur les phénomènes naturels marquant le territoire et susceptible d'affecter les zones :

- Le risque d'inondation par débordement encadré par le PPRi de l'Helpe Mineure, le PPRi de la Selle, le PPRi de l'Écaillon ou le PPRi de l'Aunelle et Hogneau,
- Le risque d'inondation par débordement encadré par le PPRi de la Sambre,
- Le risque d'inondation par débordement encadré par le PPRi de la Rhonelle en cours d'élaboration,
- Le risque d'inondation par ruissellement,
- Le risque sismique modéré,
- Le risque d'affondrement lié aux cavités souterraines,
- Un aléa lié aux remontées de nappes (cf. carte du BRGM),
- Un aléa lié au retrait-gonflement des argiles.

**Légende**

- Aléa lié aux remontées de nappes
- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappes
- Zones potentiellement sujettes aux remontées de cave



# 4.1

- Légende**
- Contexte**
- Bâti
  - Parcelles
  - Cimetière
  - Permis de construire récemment accordé
  - Talwegs
- Prise en compte des risques**
- Zone soumise à un risque d'inondation par débordement ou ruissellement*
- Zone encadrée par le PPRi (se reporter aux servitudes d'utilité publique en annexe)
  - Coulées de boues avérées
- Zone potentiellement inondable*
- Zone d'écoulement
  - Zones d'accumulation
  - Axe routier favorisant le ruissellement urbain
- Prise en compte des enjeux environnementaux**
- Zone à dominante humide du SDAGE
- Prise en compte des enjeux agricoles**
- Sièges d'exploitation selon leur régime sanitaire :*
- Avec élevage - ICPE
  - Avec élevage - RSD
- Autres dispositions réglementaires**
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Typologie des zones**
- A : Zone agricole
  - Ae : Secteur agricole permettant le développement d'activités économiques
  - Ap : Secteur agricole paysager
  - Apzh : Secteur agricole paysager en zone humide ou à dominante humide
  - N : Zone naturelle
  - Nb : Secteur naturel bocager
  - Nbe : Secteur naturel bocager lié à la vente de produits agricoles et forestiers
  - Nbae : Secteur naturel permettant l'implantation d'activités artisanales, de commerces et de services
  - Ng : Secteur naturel permettant le maintien et l'aménagement du golf
  - Nt : Secteur naturel permettant le maintien ou le développement d'hébergement touristique
  - UB : Zone urbaine mixte correspondant aux centres-bourgs ou aux faubourgs des pôles
  - UC : Zone urbaine mixte correspondant aux périphéries
  - UD : Zone urbaine mixte correspondant aux enveloppes secondaires
  - UE : Zone urbaine économique
  - IAUp : Zone à urbaniser à court ou moyen terme des polarités

N°	Commune	Vocation	Bénéficiaire	Surface
1	Gommegnies	aménagement d'un assés	Commune	0,08
2	Gommegnies	aménagement d'une nouvelle voie	Commune	0,02

